Nations Unies E/ESCAP/73/L.2

Conseil économique et social

Distr.: limitée
9 février 2017

Français
Original: anglais

Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique

Soixante-treizième session
Bangkok, 15-19 mai 2017

Ordre du jour provisoire annoté

Le présent document contient l'ordre du jour provisoire de la soixante-treizième session de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (section I) et les annotations à l'ordre du jour provisoire (section II).

I. Ordre du jour provisoire

A. Segment hauts responsables

1. Ouverture de la session:

   a) Allocutions d'ouverture;

   b) Élection du Bureau;

   c) Adoption de l'ordre du jour.

2. Organe spécial pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les pays insulaires en développement du Pacifique:

   a) Questions de développement concernant les pays les moins avancés;

   b) Questions de développement concernant les pays en développement sans littoral;

   c) Questions de développement concernant les pays insulaires en développement du Pacifique;

   d) Rapport 2017 sur le développement des pays de l'Asie et du Pacifique ayant des besoins particuliers.

3. Examen des questions relatives à l'appareil subsidiaire de la Commission, y compris les activités des institutions régionales:

   a) Politiques macroéconomiques, réduction de la pauvreté et financement du développement;

   b) Commerce et investissement;

   c) Transports;

   d) Environnement et développement;

   e) Technologies de l'information et de la communication, science, technologie et innovation;

   f) Réduction des risques de catastrophe;

   g) Développement social;

   h) Statistiques;

   i) Activités sous-régionales pour le développement;

   j) Énergie.

Merci de recycler

4. Mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 en Asie et dans le Pacifique:

   a) Quatrième Forum Asie-Pacifique pour le développement durable;

   b) Financement du développement.

5. Questions relatives à la gestion:

   a) Programme de travail proposé pour la période biennale 2018-2019;

   b) Modifications de programme pour la période biennale 2016-2017;

   c) Aperçu des partenariats, des contributions extrabudgétaires et du développement des capacités.

6. Examen de la mise en œuvre de la résolution 71/1 de la Commission.

7. Activités du Comité consultatif des représentants permanents et autres représentants désignés par les membres de la Commission.

8. Date, lieu et thème de la soixante-quatorzième session de la Commission (2018).

B. Segment ministériel

9. Questions de politique intéressant la région Asie-Pacifique:

   a) Développement économique et social inclusif et durable en Asie et dans le Pacifique au moyen de la coopération et de l'intégration économiques régionales;

   b) Étude 2017 sur la situation économique et sociale de l'Asie et du Pacifique.

10. Thème de la soixante-treizième session de la Commission: « La coopération régionale en faveur de l'énergie durable ».

11. Questions diverses.

12. Adoption du rapport de la Commission.

II. Annotations

A. Segment hauts responsables

1. Ouverture de la session

a) Allocutions d'ouverture

Le programme détaillé de l'ouverture de la session sera annoncé dès qu'il aura été finalisé.

b) Élection du Bureau

L'article 13 du Règlement intérieur de la Commission dispose ce qui suit: « La Commission élit chaque année, à sa première séance, parmi les représentants de ses membres, un Président et deux Vice-Présidents (appelés premier Vice-Président et second Vice-Président), qui demeurent en fonctions jusqu'à l'élection de leurs successeurs. Ils sont rééligibles ». Si la plénière le décide, cet article peut être appliqué différemment pour permettre à la Commission d'élire plus de deux vice-présidents, comme cela a été le cas lors de sessions précédentes, la Commission pouvant élire alors un bureau composé d'un président et de plusieurs vice-présidents.

Le Segment hauts responsables peut décider de se constituer en deux comités pléniers et un groupe de travail des projets de résolution. Il élit alors un président et des vice-présidents pour chacun de ces organes.

Le Segment ministériel élit le Président et les Vice-Présidents de la Commission.

c) Adoption de l'ordre du jour

Documentation

Ordre du jour provisoire (E/ESCAP/73/L.1)

Ordre du jour provisoire annoté (E/ESCAP/73/L.2)

2. Organe spécial pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les pays insulaires en développement du Pacifique

a) Questions de développement concernant les pays les moins avancés

Documentation

Mise en œuvre régionale du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020 (E/ESCAP/73/1)

Rapport sur l'Atelier régional de renforcement des capacités sur la modélisation des objectifs de développement durable pour les pays les moins avancés en Asie et dans le Pacifique (E/ESCAP/73/2)

Mise en œuvre régionale du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020 (E/ESCAP/73/1)

En mai 2011, le Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020 (Programme d'action d'Istanbul) a été adopté par la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés. Le Programme d'action d'Istanbul vise à surmonter les difficultés structurelles rencontrées par les pays les moins avancés grâce à l'appui leur permettant de sortir de la catégorie des pays les moins avancés et au renforcement des capacités humaines et productives. Son objectif principal est de contribuer au développement durable des pays les moins avancés et, pour y parvenir, l'un de ses buts est de permettre à la moitié des pays les moins avancés de répondre aux critères leur assurant une sortie de leur catégorie d'ici à 2020. L'objectif de développement durable a été fermement appuyé, d'une manière générale, par l'adoption par la communauté internationale, en septembre 2015, du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

Les pays les moins avancés ont été nombreux dans la région à accomplir des progrès considérables dans des domaines liés au développement humain. En tant que groupe, les pays les moins avancés de la région ont réduit de moitié la pauvreté et devraient diviser par deux le nombre des enfants souffrant d'une insuffisance pondérale. Ils ont également fait de la parité des sexes une réalité dans l'enseignement primaire et secondaire et ont renversé la prévalence des maladies infectieuses. Même lorsque les cibles des objectifs du Millénaire pour le développement n'ont pas été atteintes, comme dans le cas de la mortalité maternelle ou de l'enseignement primaire, les pays les moins avancés ont été nombreux à progresser plus rapidement que la moyenne des pays de la région.

Toutefois, des divergences importantes ont été constatées en matière de croissance économique entre les pays les moins avancés; seuls les pays les moins avancés de l'Asie du Sud-Est ont atteint le seuil des 7 % de croissance annuelle fixé par le Programme d'action d'Istanbul. De plus, les pays les moins avancés de la région ont connu des transformations structurelles limitées et continuent de pâtir de grandes lacunes dans le domaine du développement de l'infrastructure. De surcroît, les progrès accomplis pour répondre à leurs besoins en termes d'assistance financière et technique, d'aide publique au développement, de capacités commerciales, d'accès aux marchés et d'allégement de la dette se sont révélés inférieurs aux attentes.

Le développement socioéconomique des pays les moins avancés continue aussi d'être entravé par de nombreux facteurs, dont la faiblesse des capacités de production, les coûts commerciaux élevés et certaines particularités géographiques. Ces pays sont également les plus vulnérables aux changements climatiques et aux catastrophes naturelles, ce qui fait de la croissance économique, de l'inclusion sociale et de la gestion de l'environnement des défis bien plus difficiles à relever.

La Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) souhaitera peut-être examiner l'état de mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul dans la région Asie-Pacifique. Elle souhaitera peut-être également fournir de nouvelles directives sur la manière dont le secrétariat peut aider les pays les moins avancés de la région, en coopération avec certains partenaires de développement et d'autres entités internationales, tout en tenant compte de leurs mandats respectifs dans le cadre de la mise en œuvre du Programme d'action et en particulier pour faire sortir les pays les moins avancés de leur catégorie.

Rapport sur l'Atelier régional de renforcement des capacités sur la modélisation des objectifs de développement durable pour les pays les moins avancés en Asie et dans le Pacifique (E/ESCAP/73/2)

Dans sa résolution 72/6, la Commission a prié la Secrétaire exécutive d'appuyer les efforts des États membres à concevoir des approches intégrées, des modèles et des outils dans le cadre de l'amélioration de la coopération régionale sur les objectifs de développement durable. Les pays les moins avancés de la région ont commencé à travailler à un cadre permettant d'intégrer les objectifs dans leurs cadres nationaux de planification du développement. Ils ont cependant besoin d'une assistance financière et technique pour développer encore leurs capacités d'analyse et de modélisation. Les approches intégrées permettent aux responsables des politiques d'évaluer de manière appropriée les perspectives de développement à moyen et long termes et leurs implications en matière de politiques. Cela aidera à orienter la gestion des politiques de développement nationales et les solutions qui les accompagnent, ce qui apportera un appui supplémentaire à l'utilisation des approches de modélisation intégrées dans le cadre de la réalisation du développement durable.

Pour faire suite à la résolution 72/6, le secrétariat, en coopération avec le Gouvernement de la République démocratique populaire lao, a tenu l'Atelier régional de renforcement des capacités sur la modélisation des objectifs de développement durable pour les pays les moins avancés en Asie et dans le Pacifique, à Vientiane le 30 juin 2016. Lors de cet Atelier, les États membres ont demandé à la CESAP de continuer à faciliter la coopération régionale pour faire progresser l'élaboration des cadres de modélisation afin d'évaluer l'incidence des politiques sur le développement durable dans la région et de préparer une feuille de route régionale pour guider et coordonner les activités visant au renforcement des capacités en la matière dans les organismes nationaux concernés. Il a été reconnu que la richesse des discussions et le partage des données d'expérience permettraient de tirer parti des partenariats régionaux en vue de l'élaboration d'un cadre de modélisation pour la mise en œuvre efficace du Programme 2030 dans la région Asie-Pacifique.

La Commission souhaitera peut-être examiner les principaux résultats de l'Atelier régional de renforcement des capacités et fournir au secrétariat de nouvelles directives sur la manière dont les pays les moins avancés de l'Asie et du Pacifique, ainsi que leurs partenaires de développement, pourront utiliser les cadres de modélisation pour évaluer l'incidence des politiques sur la mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul et le Programme 2030 aux niveaux régional et national.

b) Questions de développement concernant les pays en développement sans littoral

Documentation

Mise en œuvre régionale du Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024 (E/ESCAP/73/3)

Dans le Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024, les organisations régionales et sous-régionales, les organes directeurs des entités du système des Nations Unies et les organisations internationales ont été invités à intégrer le Programme d'action de Vienne dans leurs programmes de travail. Dans sa résolution 71/3, la Commission a prié la Secrétaire exécutive d'intégrer le Programme d'action de Vienne dans le programme de travail de la Commission, selon qu'il conviendra et dans les limites du mandat qui lui est assigné, et de soumettre des rapports analytiques annuels sur la mise en œuvre du Programme d'action.

Les 12 pays en développement sans littoral de la région Asie-Pacifique continuent de faire des efforts importants pour réaliser le développement durable et inclusif depuis l'adoption du Programme d'action de Vienne en novembre 2014. Toutefois, la faiblesse persistante du contexte mondial en matière de commerce et d'investissement et l'incapacité des prix des matières premières à recouvrer leurs niveaux antérieurs ont aggravé les problèmes de développement de ces pays. Ils sont confrontés à des insuffisances infrastructurelles considérables et disposent de capacités financières limitées pour entretenir leurs infrastructures. Par conséquent, la croissance de la plupart de ces pays est restée médiocre, marquée par la baisse des recettes d'exportation, la montée du chômage, la chute des envois de fonds, des dévaluations rapides des monnaies et un creusement des écarts de revenus.

L'appui à la mise en œuvre régionale du Programme d'action de Vienne a été pris en compte dans le programme de travail de la Commission. Il concerne la mobilisation d'actions nationales, régionales et internationales à l'appui des efforts de développement des pays en développement sans littoral, l'accent étant mis sur six domaines prioritaires interdépendants: 1) les questions fondamentales de politique en matière de transit; 2) le développement et l'entretien de l'infrastructure; 3) le commerce international et la facilitation du commerce; 4) l'intégration et la coopération régionales; 5) la transformation structurelle de l'économie; et 6) les moyens de mise en œuvre. La CESAP fournit un appui en matière de politiques à l'intégration des programmes et projets de développement des couloirs et infrastructures transfrontières dans les stratégies nationales de développement.

La Commission souhaitera peut-être fournir des directives au secrétariat sur l'aide à apporter aux pays en développement sans littoral, en coopération avec leurs partenaires de développement et autres entités internationales, dans le cadre de la mise en œuvre du Programme d'action de Vienne et du renforcement de leurs capacités de formuler des mesures politiques aptes à répondre à leurs besoins et problèmes de développement particuliers d'une manière plus intégrée.

c) Questions de développement concernant les pays insulaires en développement du Pacifique

Documentation

Rapport sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre des Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de Samoa) et des objectifs de développement durable dans le Pacifique (E/ESCAP/73/4)

Si le Programme 2030 a pris de plus en plus d'importance mondiale et régionale dans la région Asie-Pacifique, l'appui à apporter doit être adapté aux cadres de politique sous-régionaux et nationaux pour correspondre au contexte unique et à la situation particulière des petits États insulaires en développement du Pacifique. En 2015, les dirigeants du Pacifique ont demandé que des indicateurs sous-régionaux des objectifs de développement durable soient choisis pour mieux refléter le contexte du Pacifique au moyen de processus ouverts et inclusifs qui tiennent compte des priorités nationales. Le processus de suivi et d'examen utilisera les indicateurs sous-régionaux des objectifs pour suivre conjointement les progrès accomplis à l'égard de ces objectifs, du Cadre pour la construction régionale dans le Pacifique et de la mise en œuvre des Orientations de Samoa, en utilisant les programmes de travail existants pour éviter les doubles emplois et réduire la charge représentée par l'établissement de rapports au niveau des pays. Une Équipe spéciale du Pacifique sur les objectifs de développement durable a été créée pour diriger ce processus, le secrétariat de la CESAP représentant les intérêts régionaux des Nations Unies et le Programme des Nations Unies pour le développement représentant les initiatives d'adaptation au contexte local à l'échelon des pays.

Le principe sur lequel se fonde ce processus tient à reconnaître que les réponses apportées aux niveaux régional et sous-régional pour réaliser les objectifs de développement durable doivent étoffer les efforts nationaux et mondiaux et qu'elles seront essentielles lorsque ces objectifs concerneront les biens publics régionaux. Dans le Pacifique, il s'agit des ressources du vaste océan Pacifique ainsi que des ressources inhérentes aux moyens de mise en œuvre des objectifs, y compris celles en matière de financement, de

commerce et de développement des capacités statistiques. Au cours de l'année 2016, cette initiative dirigée par les pays et appuyée par la région a accompli des progrès considérables, dont l'évaluation d'une première liste de 145 indicateurs permettant de mesurer les cadres et accords sous-régionaux de politique sectorielle existants dans le Pacifique. L'analyse a également fourni des informations précieuses sur le processus des politiques publiques sous-régionales dans le Pacifique, sur les niveaux d'ambition et de cohérence très différents des engagements politiques existants et sur l'attention réduite accordée à la définition de repères de suivi et d'examen mesurables. Le secrétariat continuera à appuyer les États membres insulaires du Pacifique et à aligner son appui aux Orientations de Samoa et aux objectifs de développement durable dans la sous-région Pacifique sur les processus régionaux de la région Asie-Pacifique en matière de surveillance, de suivi et d'examen.

La Commission souhaitera peut-être prendre note du rapport et fournir au secrétariat de nouvelles directives sur les questions y figurant.

d) Rapport 2017 sur le développement des pays de l'Asie et du Pacifique ayant des besoins particuliers

Documentation

Résumé du Rapport 2017 sur le développement des pays de l'Asie et du Pacifique ayant des besoins particuliers (E/ESCAP/73/5)

Le rapport intitulé *Asia-Pacific Countries with Special Needs Development Report 2017: Investing in Infrastructure for an Inclusive and Sustainable Future* porte sur les défis de développement des pays les moins avancés, des pays en développement sans littoral et des petits États insulaires en développement de la région. Il a pour but principal de fournir une analyse socioéconomique approfondie et axée sur les politiques concernant la situation, les difficultés et les perspectives de chacun de ces groupes de pays, ainsi que des solutions ciblées en matière de politiques afin de promouvoir leur croissance inclusive et leur développement durable.

Le thème principal de l'édition 2017 du rapport est celui des défis en matière de développement de l'infrastructure. Les 36 pays relevant de ce groupe ont accompli des progrès inégaux durant les dernières décennies quant au développement de leur infrastructure physique et à l'amélioration de sa qualité d'ensemble. Les sources traditionnelles de financement ne suffiront pas pour répondre aux besoins d'investissement infrastructurel de ces pays. Le document E/ESCAP/73/5 résume les principaux résultats et les recommandations de politique figurant dans le rapport intitulé *Asia-Pacific Countries with Special Needs Development Report 2017*. L'accent est mis sur la nécessité d'une discussion régionale plus large sur les stratégies de financement en vue du développement infrastructurel des pays ayant des besoins particuliers en Asie et dans le Pacifique. Les conclusions tirées s'appuient sur les résultats obtenus à partir d'un cadre analytique et d'une enquête menée auprès d'experts en fonction d'un échantillon représentatif portant sur les priorités dans divers secteurs de l'infrastructure, ainsi que d'une enquête sur les sources de financement dans les pays ayant des besoins particuliers en Asie et dans le Pacifique.

La Commission souhaitera peut-être prendre note du document et fournir de nouvelles directives au secrétariat sur les questions y figurant.

3. Examen des questions relatives à l'appareil subsidiaire de la Commission, y compris les activités des institutions régionales

Les documents énumérés ci-dessous couvrent le travail des sous-programmes, et les sections pertinentes seront examinées selon qu'il convient au titre du sous-programme correspondant.

Documentation

Bilan des progrès accomplis dans la mise en œuvre des résolutions de la Commission (E/ESCAP/73/6)

Interim programme performance report for the biennium 2016-2017 (E/ESCAP/73/INF/7) (en anglais seulement)

Le point 3 de l'ordre du jour provisoire porte sur: 1) le traitement des activités des neuf sous-programmes, y compris celles des institutions régionales, dans le contexte des programmes de développement récents convenus à l'échelon mondial, le Programme 2030 et les objectifs de développement durable, et le Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement; 2) les rapports des organes subsidiaires de la Commission (qui se sont réunis depuis la dernière session de la Commission); 3) les rapports des autres organes intergouvernementaux; et 4) les progrès accomplis dans l'exécution des mandats de la Commission.

Les résultats escomptés au titre de ce point de l'ordre du jour sont: 1) l'identification des problèmes de développement émergents, notamment ceux découlant du Programme 2030, qui appellent une concertation; 2) l'examen des progrès accomplis et le recensement des lacunes nécessitant une attention particulière, s'agissant de l'exécution des mandats de la Commission; 3) la suite à donner aux grandes conférences mondiales; 4) la définition du point de vue de la région Asie-Pacifique sur les questions qui seront examinées lors de grandes réunions mondiales en 2017; 5) l'adoption des rapports des organes subsidiaires qui ont siégé depuis la soixante-douzième session de la Commission; et 6) l'identification des principales questions à traiter lors des réunions d'organes subsidiaires prévues en 2017.

Le document intitulé « Interim programme performance report for the biennium 2016-2017 » (« Rapport intérimaire sur l'exécution du programme de l'exercice biennal 2016-2017 ») contient une évaluation des produits réalisés et des activités mises en œuvre au cours de l'exercice biennal par rapport aux réalisations escomptées pour chaque sous-programme, telles qu'indiquées dans le cadre stratégique de l'exercice biennal. Le rapport intérimaire comporte un aperçu des principales réalisations du programme et la présentation, par sous-programme, des résultats obtenus au cours de la première année de l'exercice biennal.

La Commission souhaitera peut-être fournir au secrétariat des directives sur la manière dont les activités des sous-programmes, y compris celles des institutions régionales, peuvent continuer d'appuyer la mise en œuvre du Programme 2030 par les États membres en déterminant, par exemple, les priorités, les lacunes en matière de mise en œuvre et toute assistance technique nécessaire au niveau sous-régional ou régional.

a) Politiques macroéconomiques, réduction de la pauvreté et financement du développement

Documentation

Bilan des progrès de la mise en œuvre des résolutions de la Commission (E/ESCAP/73/6, résolution 71/4)

Rapport du Conseil d'administration du Centre pour la réduction de la pauvreté par l'agriculture durable sur sa treizième session (E/ESCAP/73/8)

Rapport sur l'Atelier régional relatif à l'adaptation du Programme 2030 et du Programme d'action d'Istanbul au niveau national pour les pays les moins avancés de l'Asie et du Pacifique (E/ESCAP/73/9)

Bilan des progrès de la mise en œuvre des résolutions de la Commission (E/ESCAP/73/6, résolution 71/4)

Le document contient un bilan des progrès accomplis dans la mise en œuvre de la résolution 71/4 sur la mise en œuvre des Orientations de Samoa.

La Commission souhaitera peut-être examiner les progrès accomplis et fournir au secrétariat de nouvelles directives pour la mise en œuvre efficace de la résolution.

Rapport du Conseil d'administration du Centre pour la réduction de la pauvreté par l'agriculture durable sur sa treizième session (E/ESCAP/73/8)

La Commission souhaitera peut-être examiner le rapport du Conseil d'administration du Centre pour la réduction de la pauvreté par l'agriculture durable et fournir au secrétariat des directives sur les activités futures du Centre.

Rapport sur l'Atelier régional relatif à l'adaptation du Programme 2030 et du Programme d'action d'Istanbul au niveau national pour les pays les moins avancés de l'Asie et du Pacifique (E/ESCAP/73/9)

L'Atelier régional relatif à l'adaptation du Programme 2030 et du Programme d'action d'Istanbul au niveau national pour les pays les moins avancés de l'Asie et du Pacifique a été organisé avec la coopération du Gouvernement de la République démocratique populaire lao et s'est tenu à Vientiane les 28 et 29 juin 2016. Le but poursuivi était d'examiner les moyens efficaces nécessaires pour relever les défis liés à la mise en œuvre simultanée du Programme d'action pour les pays les moins avancés durant la décennie 2011-2020 (Programme d'action d'Istanbul) et du Programme 2030 pour les pays les moins avancés de l'Asie et du Pacifique.

L'importance revêtue par la promotion des approches intersectorielles et intégrées dans l'adaptation du Programme 2030 a été soulignée. Les responsables politiques et autres parties prenantes doivent connaître les stratégies et orientations de développement, y compris, par exemple, celles liées à la mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul qui portent sur des domaines prioritaires et des objectifs de développement similaires. Pour ce faire, la coopération régionale peut jouer un rôle essentiel dans ce cadre et peut être promue par la diffusion des bonnes pratiques, des enseignements tirés et des efforts déployés en matière de renforcement des capacités.

Le document contient un résumé des résultats examinés et des débats tenus par les représentants gouvernementaux lors de l'Atelier et des recommandations formulées dans le domaine de la coopération régionale en vue d'établir un espace de dialogue sur l'adaptation efficace du Programme 2030 aux réalités nationales des pays les moins avancés et d'autres pays ayant des besoins particuliers dans la région.

La Commission souhaitera peut-être prendre note du rapport.

b) Commerce et investissement

Documentation

Bilan des progrès accomplis dans la mise en œuvre des résolutions de la Commission (E/ESCAP/73/6, résolutions 70/6, 72/4 et 72/12)

Rapport du Comité des technologies de l'information et de la communication, de la science, de la technologie et de l'innovation sur sa première session (E/ESCAP/73/10)

Rapport de la troisième réunion du Groupe directeur intergouvernemental intérimaire sur la facilitation du commerce transfrontière sans papier (E/ESCAP/73/11)

Rapport sur le commerce, l'investissement, la science, la technologie et l'innovation en tant que moyen de mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (E/ESCAP/73/12)

Rapport du Conseil d'administration du Centre de l'Asie et du Pacifique pour le transfert de technologie sur sa douzième session (E/ESCAP/73/13)

Rapport du Conseil d'administration du Centre pour la mécanisation agricole durable sur sa douzième session (E/ESCAP/73/14)

Bilan des progrès accomplis dans la mise en œuvre des résolutions de la Commission (E/ESCAP/73/6, résolutions 70/6, 72/4 et 72/12)

Le document contient le bilan des progrès accomplis dans la mise en œuvre des résolutions suivantes:

1) Résolution 70/6 relative à l'application de la décision de la Réunion intergouvernementale ad hoc sur un arrangement régional pour la facilitation du commerce transfrontière sans papier;

2) Résolution 72/4 relative à l'Accord-cadre sur la facilitation du commerce transfrontière sans papier en Asie et dans le Pacifique;

3) Résolution 72/12 intitulée « Exploiter la science, la technologie et l'innovation pour un développement inclusif et durable en Asie et dans le Pacifique ».

La Commission souhaitera peut-être examiner les progrès accomplis et fournir au secrétariat de nouvelles directives pour la mise en œuvre efficace des résolutions.

Rapport du Comité des technologies de l'information et de la communication, de la science, de la technologie et de l'innovation sur sa première session (E/ESCAP/73/10)

Le Comité des technologies de l'information et de la communication, de la science, de la technologie et de l'innovation a tenu sa première session à Bangkok du 5 au 7 octobre 2016. Le Comité s'est réuni en deux sessions parallèles, l'une axée sur les technologies de l'information et de la communication (TIC) et l'autre sur la science, la technologie et l'innovation. Durant les sessions consacrées à ce dernier thème, le Comité a examiné les domaines prioritaires potentiels dans lesquels la CESAP pourrait appuyer les pays membres. Le Comité a étudié le projet de mandat d'un forum biennal de l'innovation. Il a également entendu les déclarations des représentants de diverses institutions sous-régionales œuvrant dans les domaines de la science, de la technologie et de l'innovation.

La Commission souhaitera peut-être examiner les questions appelant des décisions de sa part ou portées à son attention, telles que figurant dans le rapport du Comité, en particulier le mandat d'un forum de l'innovation et les questions revêtant une priorité stratégique, ainsi que fournir au secrétariat de nouvelles directives.

Rapport de la troisième réunion du Groupe directeur intergouvernemental intérimaire sur la facilitation du commerce transfrontière sans papier (E/ESCAP/73/11)

Le Groupe directeur intergouvernemental intérimaire sur la facilitation du commerce transfrontière sans papier a tenu sa troisième réunion les 23 et 24 mars 2017 pour poursuivre l'élaboration du projet de feuille de route à l'appui de la mise en œuvre des dispositions de l'Accord-cadre sur la facilitation du commerce transfrontière sans papier en Asie et dans le Pacifique.

La Commission souhaitera peut-être prendre note du rapport et fournir au secrétariat de nouvelles directives sur les activités futures du Groupe directeur.

Rapport sur le commerce, l'investissement, la science, la technologie et l'innovation en tant que moyen de mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (E/ESCAP/73/12)

L'attention s'est portée en grande partie sur le financement ainsi que la science, la technologie et l'innovation comme moyens de mise en œuvre du Programme 2030. Toutefois, le commerce et l'investissement direct étranger demeurent essentiels pour la réalisation des objectifs de développement durable. Le commerce est une source importante de consommation de ressources durables, de travail décent et de croissance économique, tandis que l'investissement direct étranger peut fournir un financement non générateur de dette d'une manière ciblée et tout aussi durable.

La Commission souhaitera peut-être prendre note du rapport, qui contient un examen des efforts déployés pour appuyer le commerce, l'investissement, la science, la technologie et l'innovation comme moyens de mise en œuvre dans la région, et fournir au secrétariat de nouvelles directives sur les questions y figurant.

Rapport du Conseil d'administration du Centre de l'Asie et du Pacifique pour le transfert de technologie sur sa douzième session (E/ESCAP/73/13)

La Commission souhaitera peut-être examiner le rapport du Conseil d'administration du Centre de l'Asie et du Pacifique pour le transfert de technologie et fournir au secrétariat des directives pour les activités futures du Centre.

Rapport du Conseil d'administration du Centre pour la mécanisation agricole durable sur sa douzième session (E/ESCAP/73/14)

La Commission souhaitera peut-être examiner le rapport du Conseil d'administration du Centre pour la mécanisation agricole durable et fournir au secrétariat des directives pour les activités futures du Centre.

c) Transports

Documentation

Bilan des progrès accomplis dans la mise en œuvre des résolutions de la Commission (E/ESCAP/73/6, résolutions 68/4, 70/7, 70/8, 71/7 et 71/8)

Rapport de la Conférence ministérielle sur les transports sur sa troisième session (E/ESCAP/73/15)

Déclaration ministérielle sur la connectivité de transport durable en Asie et dans le Pacifique, y compris le Programme d'action régional pour la connectivité de transport durable en Asie et dans le Pacifique, phase I (2017-2021) (E/ESCAP/73/15/Add.1)

Global attention to sustainable transport development (E/ESCAP/73/INF/6) (en anglais seulement)

Bilan des progrès accomplis dans la mise en œuvre des résolutions de la Commission (E/ESCAP/73/6, résolutions 68/4, 70/7, 70/8, 71/7 et 71/8)

Le document contient le bilan des progrès accomplis dans la mise en œuvre des résolutions suivantes:

1) Résolution 68/4 relative à la mise en œuvre de la Déclaration ministérielle sur le développement des transports en Asie et dans le Pacifique, y compris le Programme d'action régional pour le développement des transports en Asie et dans le Pacifique, phase II (2012-2016), et le Cadre stratégique régional pour la facilitation des transports routiers internationaux;

2) Résolution 70/7 relative à la mise en œuvre de la Déclaration de Suva sur l'amélioration des transports maritimes et des services connexes dans le Pacifique;

3) Résolution 70/8 relative à la mise en œuvre de la Déclaration ministérielle sur les transports en tant que clef du développement durable et de l'intégration régionale;

4) Résolution 71/7 relative à l'adoption du Cadre de coopération régional pour la facilitation des transports ferroviaires internationaux;

5) Résolution 71/8 relative au renforcement de la connectivité intrarégionale et interrégionale en Asie et dans le Pacifique.

La Commission souhaitera peut-être examiner les progrès accomplis et fournir au secrétariat de nouvelles directives pour la mise en œuvre efficace des résolutions.

Rapport de la Conférence ministérielle sur les transports sur sa troisième session (E/ESCAP/73/15)

Déclaration ministérielle sur la connectivité de transport durable en Asie et dans le Pacifique, y compris le Programme d'action régional pour la connectivité de transport durable en Asie et dans le Pacifique, phase I (2017-2021) (E/ESCAP/73/15/Add.1)

La Conférence ministérielle sur les transports a tenu sa troisième session à Moscou du 5 au 9 décembre 2016. La Conférence a examiné et discuté les questions de transports émergentes, ce qui s'est traduit par la formulation de recommandations relatives aux mesures et initiatives à prendre pour renforcer la coopération et la connectivité régionales en matière de transports au service du développement durable. La Conférence s'est achevée par l'adoption de la Déclaration ministérielle sur la connectivité de transport durable en Asie et dans le Pacifique, y compris le Programme d'action régional pour la connectivité de transport durable en Asie et dans le Pacifique, phase I (2017-2021).

La Commission souhaitera peut-être examiner les questions appelant des décisions de sa part ou portées à son attention, telles que figurant dans le rapport de la Conférence, et fournir au secrétariat de nouvelles directives.

Global attention to sustainable transport development (E/ESCAP/73/INF/6) (en anglais seulement)

Le transport durable favorise la réduction de la pauvreté et le développement durable. Plusieurs objectifs de développement durable concernent les transports, à savoir l'objectif 3 sur la santé, l'objectif 7 sur l'énergie, l'objectif 8 sur le travail décent et la croissance économique, l'objectif 9 sur l'infrastructure résiliente, l'objectif 11 sur les villes durables, l'objectif 12 sur les modes de consommation et de production durables et l'objectif 14 sur les océans, les mers et les ressources marines. De plus, le transport durable contribue à la mise en œuvre de presque tous les objectifs de développement durable grâce à ses incidences en matière d'accès à la connectivité. Étant donné le rôle global du transport durable, l'Organisation des Nations Unies a convoqué la toute première Conférence mondiale sur le transport durable à Achgabat, les 26 et 27 novembre 2016. Le document d'information y afférent comprend une brève introduction à la Conférence, ainsi que ses débats et résultats principaux.

La Commission souhaitera peut-être prendre note du document.

d) Environnement et développement

Documentation

Bilan des progrès accomplis dans la mise en œuvre des résolutions de la Commission (E/ESCAP/73/6, résolutions 71/9, 72/6 et 72/8)

Urbanisation et développement durable en Asie et dans le Pacifique: liens et incidences sur les politiques (E/ESCAP/73/16)

Début de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 dans la région Asie-Pacifique: intégration et questions d'environnement et de développement (E/ESCAP/73/17)

Report of the Coordinating Committee for Geoscience Programmes in East and South-East Asia (CCOP) (E/ESCAP/73/INF/1/Rev.1) (en anglais seulement)

Report of the Mekong River Commission (E/ESCAP/73/INF/2) (en anglais seulement)

Bilan des progrès accomplis dans la mise en œuvre des résolutions de la Commission (E/ESCAP/73/6, résolutions 71/9, 72/6 et 72/8)

Le document contient le bilan des progrès accomplis dans la mise en œuvre des résolutions suivantes:

1) Résolution 71/9, intitulée « Renforcer la coopération pour la gestion durable des ressources en eau en Asie et dans le Pacifique »;

2) Résolution 72/6, intitulée « S'engager à mettre en œuvre avec efficacité le Programme de développement durable à l'horizon 2030 en Asie et dans le Pacifique »;

3) Résolution 72/8, intitulée « Favoriser la coopération et les partenariats régionaux pour relever le défi du changement climatique dans la région Asie-Pacifique ».

La Commission souhaitera peut-être examiner les progrès accomplis et fournir au secrétariat de nouvelles directives pour la mise en œuvre efficace des résolutions.

Urbanisation et développement durable en Asie et dans le Pacifique: liens et incidences sur les politiques (E/ESCAP/73/16)

La région Asie-Pacifique a connu une urbanisation rapide, et cette tendance devrait s'accélérer dans les années à venir et se solder par des transformations démographiques, économiques et sociales sans précédent. Le développement urbain de la région aura une incidence importante sur les perspectives de réalisation des objectifs de développement durable. De plus, l'adoption du Nouveau Programme pour les villes de la Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable (Habitat III) offre la possibilité de faire progresser le développement urbain durable dans la région à l'appui de la mise en œuvre du Programme 2030. Le document comprend un examen des tendances, des liens entre urbanisation et développement durable, et des incidences sur les politiques dans la région.

La Commission souhaitera peut-être prendre note du document et fournir au secrétariat de nouvelles directives.

Début de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 dans la région Asie-Pacifique: intégration et questions d'environnement et de développement (E/ESCAP/73/17)

Le document comprend un aperçu régional de la mise en œuvre du Programme 2030 qui porte sur les questions interdépendantes, les aspects positifs, les problèmes délicats et les questions émergentes. En soulignant les interconnexions au niveau des objectifs de développement durable en matière d'environnement, la démonstration est faite de la manière d'obtenir des

avantages multiples et une meilleure efficacité. Le document comprend aussi un outil analytique pour planifier la mise en œuvre des objectifs relatifs à l'eau et à l'assainissement (objectif 6) d'une manière fondamentale, exemple pratique de la façon dont il serait possible de tenir compte du caractère indissociable des objectifs de développement durable.

La Commission souhaitera peut-être prendre note du document et fournir de nouvelles directives.

Report of the Coordinating Committee for Geoscience Programmes in East and South-East Asia (CCOP) (E/ESCAP/73/INF/1/Rev.1) (en anglais seulement)

La Commission souhaitera peut-être prendre note du rapport.

Report of the Mekong River Commission (E/ESCAP/73/INF/2) (en anglais seulement)

La Commission souhaitera peut-être prendre note du rapport.

e) Technologies de l'information et de la communication, science, technologie et innovation

f) Réduction des risques de catastrophe

Documentation

Bilan des progrès accomplis dans la mise en œuvre des résolutions de la Commission (E/ESCAP/73/6, résolutions 70/13, 71/10, 71/12 et 72/7)

Rapport du Comité des technologies de l'information et de la communication, de la science, de la technologie et de l'innovation sur sa première session (E/ESCAP/73/10)

Rapport du Conseil d'administration du Centre Asie-Pacifique de formation aux technologies de l'information et de la communication pour le développement sur sa onzième session (E/ESCAP/73/18)

Rapport du Conseil d'administration du Centre Asie-Pacifique pour le développement de la gestion de l'information sur les catastrophes sur sa première session (E/ESCAP/73/19)

Les applications des techniques spatiales au service du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (E/ESCAP/73/20)

Rapport sur les mécanismes de coopération régionale pour l'évaluation multirisque et l'alerte rapide (E/ESCAP/73/21)

Report of the Typhoon Committee (E/ESCAP/73/INF/3/Rev.1) (en anglais seulement)

Report of the Panel on Tropical Cyclones (E/ESCAP/73/INF/4) (en anglais seulement)

Bilan des progrès accomplis dans la mise en œuvre des résolutions de la Commission (E/ESCAP/73/6, résolutions 70/13, 71/10, 71/12 et 72/7)

Le document contient le bilan des progrès accomplis dans la mise en œuvre des résolutions suivantes:

1) Résolution 70/13, intitulée « Coopération régionale pour renforcer la résilience face aux catastrophes en Asie et dans le Pacifique »;

2) Résolution 71/10, intitulée « Renforcer la connectivité régionale en matière de technologies de l'information et de la communication au moyen de l'Autoroute Asie-Pacifique de l'information »;

3) Résolution 71/12, intitulée « Renforcer les mécanismes régionaux pour la mise en œuvre du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030) en Asie et dans le Pacifique »;

4) Résolution 72/7, intitulée « Coopération régionale pour la lutte contre les tempêtes de sable et de poussière en Asie et dans le Pacifique ».

La Commission souhaitera peut-être examiner les progrès accomplis et fournir au secrétariat de nouvelles directives pour la mise en œuvre efficace des résolutions.

Rapport du Comité des technologies de l'information et de la communication, de la science, de la technologie et de l'innovation sur sa première session (E/ESCAP/73/10)

Le Comité des technologies de l'information et de la communication, de la science, de la technologie et de l'innovation a tenu sa première session à Bangkok du 5 au 7 octobre 2016. Le Comité a appelé à la participation active des gouvernements et autres parties prenantes à la mise en œuvre de l'initiative de l'Autoroute Asie-Pacifique de l'information et a demandé au secrétariat de continuer d'accorder la priorité aux activités destinées à appuyer cette initiative par l'analyse, le renforcement des capacités, la promotion de la coopération régionale, le partage des pratiques optimales, et l'élaboration et la promotion de normes communes. Le Comité a également approuvé le Plan directeur pour l'Autoroute Asie-Pacifique de l'information et le Document-cadre de coopération régionale pour l'Autoroute Asie-Pacifique de l'information. Le Comité a en outre souligné la nécessité de poursuivre le renforcement des capacités humaines dans les TIC au niveau de la région et s'est félicité de l'initiative « Women ICT Frontier Initiative », le nouveau programme phare du Centre Asie-Pacifique de formation aux technologies de l'information et de la communication pour le développement.

La Commission souhaitera peut-être examiner les questions appelant des décisions de sa part ou portées à son attention, telles que figurant dans le rapport du Comité, et fournir au secrétariat de nouvelles directives.

Rapport du Conseil d'administration du Centre Asie-Pacifique de formation aux technologies de l'information et de la communication pour le développement sur sa onzième session (E/ESCAP/73/18)

La Commission souhaitera peut-être examiner le rapport du Conseil d'administration du Centre Asie-Pacifique de formation aux technologies de l'information et de la communication pour le développement et fournir au secrétariat des directives sur les activités futures du Centre.

Rapport du Conseil d'administration du Centre Asie-Pacifique pour le développement de la gestion de l'information sur les catastrophes sur sa première session (E/ESCAP/73/19)

La création du Centre Asie-Pacifique pour le développement de la gestion de l'information sur les catastrophes permet de renforcer les capacités régionales et de combler les lacunes importantes en matière d'information et de connaissances, en se concentrant d'abord sur les risques sismiques, les tempêtes de sable et de poussière, et les sécheresses en Asie du Sud et du Sud-Ouest ainsi qu'en Asie centrale.

La Commission souhaitera peut-être examiner le rapport et fournir au secrétariat des directives sur les activités futures du Centre.

Les applications des techniques spatiales au service du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (E/ESCAP/73/20)

Les applications des techniques spatiales constituent des outils qui offrent de grandes possibilités dans certains domaines prioritaires du nouveau paysage de développement mondial, en particulier pour la réalisation des objectifs du Programme 2030 et du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030). Grâce à son Programme régional pour les applications des techniques spatiales au développement durable en Asie et dans le Pacifique, mis en place il y a 20 ans, la Commission réunit les agences spatiales et autres parties prenantes concernées pour examiner et relever les défis présentés par les applications des techniques spatiales et les systèmes d'information géographique pour la réduction des risques de catastrophe et le développement durable. Avec la fin de l'actuel Plan d'action Asie-Pacifique pour les applications des techniques spatiales et les systèmes d'information géographique pour la réduction des risques de catastrophe et le développement durable (2012-2017), qui oriente les activités du Programme régional sur les applications des techniques spatiales, les consultations ont commencé sur un nouveau plan d'action Asie-Pacifique pour les applications des techniques spatiales (2018-2030), y compris concernant les domaines prioritaires à l'appui des activités liées aux objectifs de développement durable. Les dirigeants des agences spatiales nationales se sont réunis à New Delhi en novembre 2016 et ont formulé des recommandations sur la manière de repositionner le Programme régional sur les applications des techniques spatiales et le programme de la Commission sur les applications des techniques spatiales dans ce nouvel environnement de développement. Ils ont souligné que, malgré d'importantes lacunes, de grandes possibilités sont encore offertes, entre les pays conduisant des activités spatiales et ceux dont les capacités d'accès à l'information d'ordre spatial sont insuffisantes, quant à l'utilisation des applications des techniques spatiales dans des domaines tels que la gestion des risques de catastrophe, la sécurité alimentaire et la gestion des ressources environnementales, dont la terre, l'eau, l'air et les océans, ainsi que dans beaucoup d'autres secteurs.

La Commission souhaitera peut-être examiner le document et fournir au secrétariat de nouvelles directives sur un projet de plan d'action Asie-Pacifique sur les applications des techniques spatiales pour le développement durable.

Rapport sur les mécanismes de coopération régionale pour l'évaluation multirisque et l'alerte rapide (E/ESCAP/73/21)

Le rapport contient un aperçu sur la manière dont, dans le contexte de la feuille de route régionale pour la mise en œuvre du Programme 2030 en Asie et dans le Pacifique, la CESAP a accordé la priorité au Plan régional

pour l'Asie en vue de la mise en œuvre du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030), qui a été adopté à la septième Conférence ministérielle asiatique sur la réduction des risques de catastrophe. Afin de mettre en œuvre le Plan régional pour l'Asie, la CESAP concentrera son action sur les systèmes d'alerte rapide multirisques pour les catastrophes transfrontières et l'évaluation des risques de catastrophe, et s'appuiera sur le rôle unique qu'elle joue en tant que plateforme intergouvernementale pour la région Asie-Pacifique afin de renforcer les mécanismes de coopération régionale. La création du Centre Asie-Pacifique pour le développement de la gestion de l'information sur les catastrophes et le projet de plan d'action Asie-Pacifique pour les applications des techniques spatiales (2018-2030) ainsi que le réseau du Programme régional sur les applications des techniques spatiales pour le développement durable renforceront les systèmes d'évaluation et d'alerte rapide multirisques, en particulier pour les catastrophes transfrontières. Pour la mise en œuvre des initiatives susmentionnées, il est envisagé que le Mécanisme de coordination régionale pour l'Asie et le Pacifique – notamment au moyen de son Groupe de travail thématique sur la réduction des risques de catastrophe et la résilience aux catastrophes – servira de plateforme à une approche axée sur le principe de l'unité d'action des Nations Unies afin de renforcer la résilience aux catastrophes dans la région.

La Commission souhaitera peut-être examiner le rapport et fournir au secrétariat de nouvelles directives.

Report of the Typhoon Committee (E/ESCAP/73/INF/3/Rev.1)
(en anglais seulement)

La Commission souhaitera peut-être prendre note du rapport.

Report of the Panel on Tropical Cyclones (E/ESCAP/73/INF/4)
(en anglais seulement)

La Commission souhaitera peut-être prendre note du rapport.

g) Développement social

Documentation

Bilan des progrès accomplis dans la mise en œuvre des résolutions de la Commission (E/ESCAP/73/6, résolution 70/14)

Préparatifs du troisième examen régional du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement en Asie et dans le Pacifique (E/ESCAP/73/22)

Préparatifs de la Réunion intergouvernementale de haut niveau sur l'examen à mi-parcours de la Décennie Asie-Pacifique pour les personnes handicapées (2013-2022) (E/ESCAP/73/23)

Bilan des progrès accomplis dans la mise en œuvre des résolutions de la Commission (E/ESCAP/73/6, résolution 70/14)

Le document contient un bilan des progrès accomplis dans la mise en œuvre de la résolution 70/14, intitulée « Renforcer la participation des jeunes au développement durable en Asie et dans le Pacifique ».

La Commission souhaitera peut-être examiner les progrès accomplis et fournir au secrétariat de nouvelles directives pour la mise en œuvre efficace de la résolution.

Préparatifs du troisième examen régional du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement en Asie et dans le Pacifique (E/ESCAP/73/22)

Le vieillissement de la population est un des principaux défis du développement durable dans la région Asie-Pacifique, lequel a une incidence profonde sur les économies et les sociétés. En 2050, un quart de la population de la région Asie-Pacifique aura plus de 60 ans, et la proportion de la population en âge de travailler de la région dans son ensemble est déjà en train de diminuer. Si les pays européens dont les populations vieillissantes ont disposé d'un siècle pour se préparer, de nombreux pays de la région Asie-Pacifique seront vieillissants d'ici 20 à 30 ans et sans que des systèmes de protection sociale adéquats soient mis en place.

Le Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement, qui a été adopté en 2002, est le premier plan d'action mondial à traiter le vieillissement de la population et à s'efforcer d'améliorer le bien-être des personnes de tous âges. Le troisième examen régional du Plan d'action, qui est mandaté par la résolution 2015/5 du Conseil économique et social, aura lieu en 2017; une réunion intergouvernementale se tiendra à Bangkok du 12 au 14 septembre 2017. Lors des préparatifs de cette réunion intergouvernementale, en 2016, la CESAP a effectué une enquête pour évaluer les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Plan d'action. L'analyse des réponses à cette enquête sera soumise à la réunion intergouvernementale en tant que document officiel.

La Commission souhaitera peut-être fournir au secrétariat des directives et formuler des observations sur les préparatifs du troisième examen régional du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement.

Préparatifs de la Réunion intergouvernementale de haut niveau sur l'examen à mi-parcours de la Décennie Asie-Pacifique pour les personnes handicapées (2013-2022) (E/ESCAP/73/23)

En Asie et dans le Pacifique, on compte 650 millions de personnes handicapées, dont beaucoup n'ont pas accès aux possibilités de développement. La résolution 69/13 de la Commission relative à la mise en œuvre de la Déclaration ministérielle sur la Décennie Asie-Pacifique pour les personnes handicapées (2013-2022) et de la Stratégie d'Incheon pour faire du droit une réalité pour les personnes handicapées en Asie et dans le Pacifique fournit à la région un moyen de promouvoir un développement soucieux des personnes handicapées au cours de la Décennie, en mettant l'accent sur l'élaboration de politiques fondées sur des données probantes.

La Réunion intergouvernementale de haut niveau sur l'examen à mi-parcours de la Décennie Asie-Pacifique pour les personnes handicapées (2013-2022) sera accueillie par le Gouvernement chinois et convoquée au quatrième trimestre de 2017. La Réunion examinera les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la Stratégie d'Incheon durant la première moitié de la Décennie et adoptera un document final afin que des mesures d'urgence soient prises au cours des cinq années restantes, de 2018 à 2022. Lors des préparatifs de la Réunion, le secrétariat a mené une enquête à mi-parcours sur la Stratégie d'Incheon, visant les gouvernements, les organisations de la société civile et les organisations internationales. L'analyse des réponses à cette enquête sera soumise à la Réunion en tant que document officiel.

La Commission souhaitera peut-être fournir au secrétariat des directives et formuler des observations sur les préparatifs de la Réunion intergouvernementale de haut niveau.

h) Statistiques

Documentation

Rapport du Comité de statistique sur sa cinquième session (E/ESCAP/73/24)

Rapport sur le Groupe directeur régional pour l'enregistrement des faits d'état civil et les statistiques de l'état civil en Asie et dans le Pacifique sur sa deuxième réunion (E/ESCAP/73/25)

Rapport du Conseil d'administration de l'Institut de statistique pour l'Asie et le Pacifique sur sa douzième session (E/ESCAP/73/26)

Rapport du Comité de statistique sur sa cinquième session (E/ESCAP/73/24)

Le Comité de statistique a tenu sa cinquième session à Bangkok du 14 au 16 décembre 2016 et son ordre du jour s'est axé sur le progrès des statistiques officielles pour le Programme 2030. Le Comité a débattu d'un projet de vision et de cadre d'action collectifs; la vision a témoigné du niveau commun d'ambition pour 2030 et le cadre d'action a traduit la vision en des actions prioritaires et en des mécanismes de mise en œuvre.

La vision et le cadre d'action constituent la réponse de la communauté statistique de la région Asie-Pacifique aux engagements pris dans le Programme 2030, y compris ceux sur le suivi et l'examen systématiques de sa mise en œuvre à l'appui de mesures de mise en œuvre et de responsabilisation efficaces en vue de l'obtention de résultats en matière de développement. Cette réponse servira de référence pour renforcer les capacités statistiques à l'appui de la réalisation des objectifs de développement durable et permettra au processus intergouvernemental en cours d'élaborer une feuille de route régionale pour la mise en œuvre du Programme 2030 en Asie et dans le Pacifique.

Dans le rapport, le Comité a recommandé que la Commission envisage de convoquer la sixième session du Comité en 2018, à un niveau supérieur de prise de décision, étant donné l'importance essentielle de l'engagement pris à haut niveau par les gouvernements à l'égard de la mise en œuvre efficace du cadre d'action, afin de garantir un appui politique, institutionnel et en matière de ressources, et de mobiliser un partenariat élargi pour traduire dans les faits la vision collective des systèmes nationaux de statistique en pleine transformation et ce à l'appui de la mise en œuvre du Programme 2030.

La Commission souhaitera peut-être prendre note des questions portées à son attention, telles que figurant dans le rapport du Comité, et fournir au secrétariat de nouvelles directives.

Rapport sur le Groupe directeur régional pour l'enregistrement des faits d'état civil et les statistiques de l'état civil en Asie et dans le Pacifique sur sa deuxième réunion (E/ESCAP/73/25)

Le rapport sur le Groupe directeur régional pour l'enregistrement des faits d'état civil et les statistiques de l'état civil a été créé par la Commission à sa soixante et onzième session pour surveiller la mise en œuvre du Cadre d'action régional sur l'enregistrement des faits d'état civil et les statistiques de l'état civil en Asie et dans le Pacifique. Le Groupe directeur a tenu sa deuxième réunion à Bangkok les 6 et 7 septembre 2016 et a examiné les grandes questions de la région concernant les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs et des cibles du Cadre d'action régional, en particulier dans le contexte du Programme 2030. Il a recensé les actions prioritaires et formulé des recommandations sur le renforcement des collaborations régionales afin d'accélérer la mise en œuvre du Cadre d'action régional pour tirer parti des possibilités offertes par l'accent mis sur le Programme 2030.

La Commission souhaitera peut-être examiner et approuver le rapport et fournir des directives au secrétariat sur le renforcement de l'appui à la mise en œuvre des recommandations y figurant.

Rapport du Conseil d'administration de l'Institut de statistique pour l'Asie et le Pacifique sur sa douzième session (E/ESCAP/73/26)

La Commission souhaitera peut-être examiner le rapport du Conseil d'administration de l'Institut de statistique pour l'Asie et le Pacifique et fournir au secrétariat des directives sur les activités futures de l'Institut.

i) Activités sous-régionales pour le développement

Documentation

Rapport du Conseil d'administration du Programme spécial des Nations Unies pour les pays d'Asie centrale sur sa onzième session (E/ESCAP/73/27)

Perspectives sous-régionales sur le développement durable en Asie et dans le Pacifique (E/ESCAP/73/28)

Rapport du Conseil d'administration du Programme spécial des Nations Unies pour les pays d'Asie centrale sur sa onzième session (E/ESCAP/73/27)

La Commission souhaitera peut-être examiner le rapport du Conseil d'administration du Programme spécial des Nations Unies pour les pays d'Asie centrale et fournir au secrétariat des directives sur les activités futures du Programme.

Perspectives sous-régionales sur le développement durable en Asie et dans le Pacifique (E/ESCAP/73/28)

Le document contient un aperçu des questions et domaines prioritaires principaux liés au développement durable en Asie et dans le Pacifique et en particulier la mise en œuvre du Programme 2030. Il comprend également un examen des possibilités d'approfondir la coopération et l'intégration économiques régionales comme stratégie centrale pour réaliser de manière efficace les objectifs de développement durable. Les mesures prises et les activités planifiées par les bureaux sous-régionaux du secrétariat à l'appui des

pays membres par l'analyse des politiques, le dialogue et le renforcement des capacités, conformément aux divers sous-programmes de la Commission, font l'objet d'une présentation.

La Commission souhaitera peut-être fournir au secrétariat de nouvelles directives.

j) Énergie

Documentation

Bilan des progrès accomplis dans la mise en œuvre des résolutions de la Commission (E/ESCAP/73/6, résolution 70/9)

Rapport du Comité de l'énergie sur sa première session (E/ESCAP/73/30)

Status of the implementation of Sustainable Development Goal 7 in Asia and the Pacific (E/ESCAP/73/INF/5) (en anglais seulement)

Bilan des progrès accomplis dans la mise en œuvre des résolutions de la Commission (E/ESCAP/73/6, résolution 70/9)

Le document contient un bilan des progrès accomplis dans la mise en œuvre de la résolution 70/9 relative à la mise en œuvre des résultats du premier Forum Asie-Pacifique de l'énergie.

La Commission souhaitera peut-être examiner les progrès accomplis et fournir au secrétariat de nouvelles directives pour la mise en œuvre efficace de la résolution.

Rapport du Comité de l'énergie sur sa première session (E/ESCAP/73/30)

Le Comité de l'énergie a tenu sa première session à Bangkok du 17 au 19 janvier 2017. Le Comité a examiné les questions liées à la mise en œuvre de l'objectif de développement durable 7 et au renforcement de la sûreté énergétique, composante de base du développement d'une société résiliente fondée sur la coopération et la collaboration. Le Comité s'est également penché sur l'intégration des différentes dimensions du développement durable en vue de transformer le secteur énergétique pour lui permettre d'appuyer la croissance économique afin que cette dernière soit socialement inclusive et écologiquement durable.

La Commission souhaitera peut-être étudier les questions portées à son attention, telles que figurant dans le rapport du Comité, fournir au secrétariat de nouvelles directives et prendre toute mesure appropriée nécessaire.

Status of the implementation of Sustainable Development Goal 7 in Asia and the Pacific (E/ESCAP/73/INF/5) (en anglais seulement)

Le document fournit des informations actualisées sur la mise en œuvre de l'objectif de développement durable 7 consistant à garantir l'accès de tous à une énergie abordable, fiable, durable et moderne, et notamment: 7.1) d'ici à 2030, à garantir l'accès universel à des services énergétiques abordables, fiables et modernes; 7.2) d'ici à 2030, à accroître nettement la part de l'énergie renouvelable dans le bouquet énergétique mondial; et 7.3) d'ici à 2030, à multiplier par deux le taux mondial d'amélioration de l'efficacité énergétique.

La Commission souhaitera peut-être prendre note du document.

4. Mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 en Asie et dans le Pacifique

a) Quatrième Forum Asie-Pacifique pour le développement durable

Documentation

Rapport du quatrième Forum Asie-Pacifique pour le développement durable (E/ESCAP/73/31)

Le quatrième Forum Asie-Pacifique pour le développement durable s'est tenu du 29 au 31 mars 2017 en tant que manifestation préparatoire au forum politique de haut niveau pour le développement durable du Conseil économique et social. En sa qualité de première plateforme régionale pour une mise en œuvre cohérente et coordonnée du Programme 2030, le Forum Asie-Pacifique pour le développement durable poursuit les objectifs suivants: 1) appuyer les pays, en particulier les pays ayant des besoins particuliers, y compris en renforçant leur capacité de mise en œuvre du Programme 2030; 2) apporter un point de vue régional sur la mise en œuvre du programme de développement durable en recensant les tendances régionales ainsi qu'en réunissant et partageant les pratiques optimales et les enseignements tirés, compte tenu des contributions des organes du système des Nations Unies au niveau régional, des autres organisations régionales et sous-régionales et des parties prenantes concernées; et 3) contribuer au suivi et à l'examen des progrès accomplis sur la voie du Programme 2030 et des objectifs de développement durable au niveau régional. Lors du quatrième Forum, une feuille de route régionale en vue de la mise en œuvre du Programme 2030 dans la région Asie-Pacifique a fait l'objet d'un examen.

La Commission souhaitera peut-être étudier des questions appelant des décisions de sa part ou portées à son attention, telles que figurant dans le rapport du Forum, et fournir au secrétariat de nouvelles directives.

b) Financement du développement

Documentation

Rapport sur le quatrième Dialogue de haut niveau sur le financement du développement en Asie et dans le Pacifique (E/ESCAP/73/32)

Dans le Programme d'action d'Addis-Abeba, qui a été adopté à la troisième Conférence internationale sur le financement du développement en 2015, les États membres des Nations Unies ont pris l'engagement de renforcer le cadre de financement du développement durable et les objectifs du programme de développement pour l'après-2015, y compris leurs moyens de mise en œuvre. Ils ont encouragé les commissions régionales des Nations Unies, en coopération avec les banques et les organisations régionales, à mobiliser leur expertise et les mécanismes existants susceptibles d'être axés sur les aspects thématiques du Programme d'action. Depuis 2014, la CESAP organise chaque année des dialogues de haut niveau régionaux sur le financement du développement, destinés à établir un consensus et à partager les connaissances, les approches des pays, les données d'expérience et les réussites enregistrées pour exploiter de nouvelles ressources financières. Le quatrième Dialogue de haut niveau sur le financement du développement en Asie et dans le Pacifique a examiné les perspectives régionales et les expériences des pays dans quatre domaines: la mobilisation des ressources publiques et la coopération régionale en matière fiscale; le financement de l'infrastructure et le rôle des partenariats public-privé; l'inclusion financière; et le financement de la lutte contre les changements climatiques. Le document comprend le résumé du Président de la réunion.

La Commission souhaitera peut-être fournir au secrétariat de nouvelles directives sur les activités futures en matière de financement du développement dans la région Asie-Pacifique.

5. Questions relatives à la gestion

Au titre de ce point de l'ordre du jour, le secrétariat soumet à la Commission, pour examen, des documents sur un ensemble de questions de gestion liées au maintien de l'efficacité des activités de la CESAP.

a) Programme de travail proposé pour la période biennale 2018-2019

Documentation

Programme de travail proposé pour la période biennale 2018-2019 (E/ESCAP/73/33)

Le document comprend quatre sections: a) orientation générale; b) cadres et stratégies de résultats par sous-programme; c) produits proposés par sous-programme; et d) textes portant autorisation. Les sections a), b) et d) sont élaborées dans le contexte du cadre stratégique pour la période biennale 2018-2019, lequel a été approuvé par la Commission à sa soixante-douzième session, en mai 2016, et recommandé par le Comité du programme et de la coordination pour approbation par l'Assemblée générale à la cinquante-sixième session du Comité, tenue à New York en juin 2016. La section c) contient les produits proposés qui sont conçus pour permettre à la CESAP d'obtenir les résultats planifiés, tels que présentés dans le cadre stratégique.

Le projet de programme de travail pour 2018-2019 a été élaboré en tenant compte des enseignements tirés de la mise en œuvre des précédents programmes de travail, ainsi que des résultats d'une série d'évaluations externes. Le document se fonde sur les priorités des États membres, vise à assurer un équilibre dans les activités normatives, analytiques et opérationnelles du secrétariat, et fait fond sur les avantages comparatifs de la CESAP, à savoir les rôles qu'elle joue en tant que centre régional en matière de politiques et que plateforme intergouvernementale et de connaissances.

Chaque Comité, en tant qu'organe subsidiaire de la Commission, a fourni au secrétariat des directives sur l'orientation future des sous-programmes placés sous sa responsabilité. De plus, le projet de programme de travail a été examiné dans son intégralité par le Comité consultatif des représentants permanents et autres représentants désignés par les membres de la Commission.

Le document est soumis à la Commission pour examen et approbation.

b) Modifications de programme pour la période biennale 2016-2017

Documentation

Modifications de programme pour la période biennale 2016-2017 (E/ESCAP/73/34)

Des modifications pourront être apportées au programme pour la période 2016-2017 après l'identification des nouvelles priorités mondiales définies par le Conseil économique et social, l'Assemblée générale et d'autres instances mondiales depuis l'adoption par la Commission du projet de programme de travail lors de sa soixante et onzième session.

La Commission souhaitera peut-être examiner les modifications proposées, en vue d'en approuver l'incorporation dans le programme de travail pour 2016-2017.

c) Aperçu des partenariats, des contributions extrabudgétaires et du développement des capacités

Documentation

Aperçu des partenariats, des contributions extrabudgétaires et du développement des capacités (E/ESCAP/73/35)

Le document présente un aperçu des partenariats menés par le secrétariat en 2016, y compris avec les organisations intergouvernementales régionales et sous-régionales, pour permettre aux Nations Unies de travailler ensemble à l'échelon régional et appuyer ses activités de développement des capacités. Il passe également en revue les ressources extrabudgétaires mobilisées pour l'exécution du programme de travail, et traite des activités de développement des capacités mises en œuvre par la CESAP en 2016.

Les membres et membres associés sont invités à annoncer les contributions qu'ils envisagent pour 2017.

La Commission souhaitera peut-être prendre note du document et fournir au secrétariat de nouvelles directives sur le développement des partenariats et la mobilisation des ressources.

6. Examen de la mise en œuvre de la résolution 71/1 de la Commission

Documentation

Examen de la mise en œuvre de la résolution 71/1 de la Commission (E/ESCAP/73/36)

Dans sa résolution 71/1, la Commission a décidé de mener un examen des réformes engagées à la suite de cette résolution et a prié la Secrétaire exécutive de soumettre un rapport, qui servirait de base à cet examen, sur la mise en œuvre de la résolution.

Le document contient également d'autres recommandations sur les ajustements supplémentaires à apporter à l'appareil de conférence et qui seront soumises à la Commission pour examen.

La Commission souhaitera peut-être examiner les progrès accomplis et approuver les recommandations.

7. Activités du Comité consultatif des représentants permanents et autres représentants désignés par les membres de la Commission

Documentation

Rapport du Comité consultatif des représentants permanents et autres représentants désignés par les membres de la Commission (E/ESCAP/73/37)

Le rapport comprend un résumé des principales activités menées par le Comité consultatif des représentants permanents et autres représentants désignés par les membres de la Commission depuis la soixante-douzième session de la Commission, y compris le soutien apporté à la Secrétaire exécutive concernant certaines questions liées à la planification, à la mise en œuvre et au suivi du programme.

La Commission souhaitera peut-être formuler des observations sur le rôle du Comité consultatif et émettre de nouvelles directives au sujet de son action.

8. Date, lieu et thème de la soixante-quatorzième session de la Commission (2018)

Documentation

Date, lieu et thème de la soixante-quatorzième session de la Commission (2018) (E/ESCAP/73/38)

À moins qu'il n'en soit décidé autrement, la Commission tiendra sa soixante-quatorzième session à Bangkok en avril ou en mai 2017. Au titre de ce point de l'ordre du jour, la Commission est aussi invitée à choisir un thème pour ladite session.

B. Segment ministériel

9. Questions de politique intéressant la région Asie-Pacifique

a) Développement économique et social inclusif et durable en Asie et dans le Pacifique au moyen de la coopération et de l'intégration économiques régionales

b) Étude 2017 sur la situation économique et sociale de l'Asie et du Pacifique

Documentation

Renforcer la coopération et l'intégration économiques régionales en Asie et dans le Pacifique (E/ESCAP/73/39)

Résumé de l'Étude 2017 sur la situation économique et sociale de l'Asie et du Pacifique (E/ESCAP/73/29)

Renforcer la coopération et l'intégration économiques régionales en Asie et dans le Pacifique (E/ESCAP/73/39)

Le document comprend un examen de la coopération et de l'intégration économiques régionales en tant que stratégie essentielle de la région pour contribuer à la réalisation des objectifs de développement durable. Dans la Déclaration de Bangkok sur la coopération et l'intégration économiques régionales en Asie et dans le Pacifique, annexée à la résolution 70/1 de la Commission, les États membres ont, entre autres, reconnu les progrès importants accomplis par les organisations et groupements régionaux dans l'intégration de leurs sous-régions et proposé un programme destiné à approfondir et à élargir la coopération et l'intégration économiques en Asie et dans le Pacifique et à favoriser la formation d'une communauté économique de l'Asie et du Pacifique à long terme. La Déclaration a inclus une proposition destinée à établir quatre domaines principaux: 1) progresser vers la formation d'un marché intégré; 2) créer une connectivité ininterrompue dans la région; 3) renforcer la coopération financière; et 4) développer la coopération économique pour affronter les vulnérabilités, les risques et les problèmes communs. Une approche multisectorielle intégrée qui incorpore tous ces éléments est essentielle pour renforcer la coopération et l'intégration régionales dans la région.

Le document inclut un résumé de l'analyse des questions principales soulevées par ces quatre domaines et des considérations générales permettant de faire avancer la coopération et l'intégration régionales dans la région. La Commission souhaitera peut-être examiner les recommandations figurant dans le document ainsi que formuler des observations et fournir des directives pour faciliter encore la mise en œuvre de la Déclaration de Bangkok.

Résumé de l'Étude 2017 sur la situation économique et sociale de l'Asie et du Pacifique (E/ESCAP/73/29)

La région Asie-Pacifique voit sa croissance connaître différentes phases de transition se caractérisant, notamment, par un rééquilibrage vers la consommation, les services et l'innovation en Chine; des réformes stimulant le secteur manufacturier et l'investissement en Inde, en Indonésie et dans d'autres pays; et des ajustements importants ainsi qu'un intérêt renouvelé dans le domaine de la diversification économique chez les exportateurs de produits de base. En même temps, la région est confrontée à plusieurs défis et risques, tels que la faiblesse des investissements et des échanges, les pressions exercées sur les bilans du secteur privé, et les retombées de la crise financière. De plus, les perspectives en matière d'emploi semblent peu optimistes et les efforts visant à lutter encore contre la pauvreté et à réduire les inégalités doivent être redoublés.

La gestion de ces défis requiert bien plus que des mesures de gestion de la demande (telles que les politiques monétaires et budgétaires anticycliques). Des réformes structurelles de l'offre (c'est-à-dire des transformations politiques, juridiques et réglementaires visant à accroître la productivité de la terre, de la main-d'œuvre et du capital), assorties d'une protection sociale renforcée, sont également nécessaires. Toutefois, de telles réformes ont moins de chance de réussir en l'absence d'un large soutien politique, d'une meilleure gouvernance et d'institutions publiques efficaces.

La transition de la région vers sa nouvelle phase de dynamisme exige également une transition conceptuelle pour passer d'un cadre axé sur la croissance vers le développement durable; au lieu de se concentrer sur la croissance économique avant d'aborder les questions sociales, environnementales, structurelles et de gouvernance, il faut examiner les diverses dimensions du développement en amont d'une manière holistique. Cette transition nécessite aussi une meilleure gouvernance et des institutions publiques efficaces.

Dans ce contexte, l'Étude 2017 sur la situation économique et sociale de l'Asie et du Pacifique, dont le thème de recherche est « Une meilleure gouvernance à l'appui du financement du développement », met l'accent sur la façon dont une gouvernance meilleure et plus efficace constitue un défi à long terme et, outre sa valeur intrinsèque, joue un rôle déterminant dans le développement, en particulier par la voie de la gestion budgétaire et du développement du secteur financier. L'attention se porte aussi sur les politiques ayant contribué à une gouvernance de meilleure qualité dans plusieurs pays et sur les défis à relever à l'échelon national en matière de renforcement de la gouvernance, des exemples montrant la manière dont certains de ces obstacles peuvent être surmontés. L'Étude 2017 comprend également une évaluation des progrès accomplis dans la région et ses perspectives économiques à court terme alors que sa croissance économique est aux prises avec de nouveaux défis. Une discussion sur certaines questions sociales et environnementales y figure aussi, dans la mesure où l'accent mis sur la croissance économique n'est pas suffisant pour exécuter de manière efficace le Programme 2030.

La Commission souhaitera peut-être prendre note des messages et résultats principaux de l'Étude 2017, tels que figurant dans le document E/ESCAP/73/29.

10. Thème de la soixante-treizième session de la Commission: « La coopération régionale en faveur de l'énergie durable »

Documentation

Renforcer la coopération régionale en faveur de l'énergie durable en Asie et dans le Pacifique (E/ESCAP/73/7)

Le document contient un appel adressé aux États membres de l'Asie et du Pacifique, qui les invite à prendre des mesures d'urgence pour assurer la transition de leur secteur énergétique national afin de réaliser les objectifs de développement durable, en particulier l'objectif 7. Une telle transition a été freinée en raison d'un déficit énergétique important, qui entrave les possibilités d'accéder plus facilement à l'énergie dans un certain nombre de pays membres. Le document montre également comment les écarts entre les engagements actuels pris au titre du Programme 2030 et de l'Accord de Paris pâtissent d'une absence de cohérence dans les stratégies, cadres politiques et mesures énergétiques mis en œuvre.

Les mesures nationales et les recommandations politiques sur la transition du secteur énergétique, lesquelles pourraient être améliorées et renforcées par une coopération régionale dans ce secteur, en tenant compte des progrès accomplis dans le cadre des processus mondiaux, régionaux et sous-régionaux pertinents actuels, sont recensées. Le renforcement de la coopération énergétique régionale dans la région Asie-Pacifique nécessitera une coopération régionale plus étroite, et notamment la création d'une nouvelle architecture permettant de concevoir des dispositifs institutionnels qui facilitent la transition du secteur énergétique.

La Commission souhaitera peut-être prendre note du document et approuver ses recommandations.

11. Questions diverses

Le résultat des élections du Conseil d'administration du Centre Asie-Pacifique pour le transfert de technologie sera annoncé.

La Commission souhaitera également peut-être examiner d'autres questions portées à son attention.

12. Adoption du rapport de la Commission

La Commission examinera et adoptera le rapport sur sa soixante-treizième session. Conformément à l'annexe I de la résolution 71/1, le rapport de la Commission comprendra les décisions et les résolutions de la Commission. Le projet de compte rendu des travaux de la session de la Commission, établi par le secrétariat, sera distribué aux membres et membres associés dans les 15 jours suivant la clôture de la session afin de recueillir leurs observations.